

LE POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES ENCORE ET TOUJOURS EN BERNE !

Les mesures salariales de 2023 annoncées par le gouvernement restent très largement insuffisantes et ne permettent pas de rattraper la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics. Pire encore, le cynisme du gouvernement et des employeurs territoriaux, qui ont décidé de différencier l'attribution d'une prime pouvoir d'achat, écartant les agents d'un des 3 versants de la fonction publique. Elle sera obligatoirement versée dans la fonction publique de l'Etat et à l'hospitalière, alors qu'elle sera à discrétion des employeurs dans la fonction publique territoriale, au bon vouloir des patrons autrement dit !

Pour FO-SPSS cette décision est inacceptable, les agents territoriaux ne sont pas des « sous-fonctionnaires » d'autant plus que 75 % des agents de la FPT sont des agents de catégorie C, dont un grand nombre est rémunéré au smic et pourrait bénéficier de cette prime !

Par ailleurs, le relèvement des indices de bas de grilles, présentés unilatéralement par le ministre, sans relèvement des indices sommitaux, abolit le principe de déroulement de carrière et de reconnaissance de l'expérience professionnelle appelé glissement vieillesse technicité (GVT).

De ce fait, cette nouvelle disposition, pénalise plus encore le déroulement de carrière des plus bas salaires qui seront une fois encore les plus impactés par le tassement des grilles indiciaires et l'augmentation du coût de la vie.

C'est pourquoi, le gouvernement doit revoir sa copie, d'autant que les mesures d'attribution de points ne prendront effet qu'à compter du 1er janvier 2024.

La hausse des prix et l'inflation exponentielle depuis plus d'un an, n'ont pas attendu les annonces du gouvernement et c'est immédiatement que les agents ont besoin de voir leur pouvoir d'achat augmenté substantiellement, nous ne saurions nous contenter de 1,5 % pour cette année !

Sur la forme, nous ne pouvons que constater qu'une fois de plus le dialogue social est en panne, notamment par le refus clair du gouvernement d'ouvrir de véritables négociations salariales pour revaloriser les rémunérations des agents publics. Le gouvernement démontre une nouvelle fois son mépris envers les agents et leurs représentants.

La Fédération FO-SPSS ne peut se contenter des mesures proposées :

- 1,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice, cela reste largement insuffisant face à l'inflation pour 2023 ;
- L'attribution de 5 points pour l'ensemble des agents de la fonction publique ridicule en termes de montant (25 €/brut) ;
- Une prime de pouvoir d'achat totalement disparate qui ne concernera que 50 % des agents de l'Etat, 70 % de l'hospitalière et qui n'aura pas ou très peu d'impact dans les collectivités territoriales par le caractère aléatoire de son versement.

Face à une situation de crise sans précédent, et une perte de pouvoir d'achat de 27,5 % depuis 2000, les mesurettees annoncées par le ministre restent très loin de nos attentes et de nos revendications.

Communiqué

Pour FO-SPSS seule une augmentation conséquente de la valeur du point d'indice, et l'amélioration des grilles indiciaires de rémunérations peuvent répondre aux attentes des agents, et garantir une rémunération juste et équitable pour nos salaires, mais également pour nos pensions de retraite.

FO SPS rappelle son attachement au statut général des fonctionnaires et exige l'ouverture immédiate de négociations sur l'augmentation des salaires, ainsi qu'une véritable concertation sur les carrières et les grilles indiciaires.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 14 juin 2023.

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS